

Groupe de travail A - contribution demandée pour la séance n°3 à renvoyer avant le 4 février 2008

Émetteur : Patrick Boulte – Solidarités Nouvelles face au Chômage

Mail : pkboulte@free.fr

Collège : ONG

Groupe A : Objectifs, performance et gouvernance des politiques d'insertion

Séance n°3 – 13 février 2008 : Europe, formation professionnelle et insertion

Comment s'assurer que la formation professionnelle bénéficie et répond aux besoins des personnes en insertion ?

L'expérience de SNC tend à montrer que la formation professionnelle est efficace pour les demandeurs d'emploi qui ont un projet professionnel bien identifié et à la mesure de leurs moyens. Ceux qui souhaitent pouvoir accéder à la formation professionnelle et qui en expriment le besoin aux membres de notre association qui les accompagnent sont, soit des personnes qui n'ont pas acquis les compétences voulues au cours de leur cursus scolaire initial, soit des personnes qui veulent ou doivent changer d'orientation professionnelle et apprendre un nouveau métier, soit des personnes qui doivent faire reconnaître leur aptitude à exercer un métier où existe pour eux une possibilité d'emploi, soit des personnes qui ont à acquérir une maîtrise de la langue suffisante pour prétendre à un emploi en France.

En conséquence, nous pensons qu'il est important :

- de faire participer les personnes elles-mêmes à la définition de leurs besoins, si nécessaire, par une pédagogie inductive, et de ne pas les écraser de programmes pré-établis. Il faut partir de leurs acquis, les valoriser, puis répondre à leurs demandes, tout en tenant compte de leurs capacités ;
- si possible, articuler de façon plus étroite la formation avec une situation de travail, puisque toutes les études montrent que les formations hors situation de travail sont peu efficaces, alors que celles articulées avec une situation de travail sont beaucoup plus efficaces (avec accompagnement simultané pour la recherche d'emploi) ;
- de ne pas faire de la formation un remède à des difficultés qui n'en relèvent pas, comme les pathologies psychiques, notamment celles dues à une situation de chômage de longue durée.

Sur toutes ces questions, nous renvoyons aux conclusions d'une excellente étude réalisée pour SNC par des étudiants de Sciences Po en 2004 :

http://www.snc.asso.fr/positions/telechargement/debat/formation/0406_fp_scpo.pdf

Comment simplifier et rendre plus efficiente la gouvernance de la politique de formation professionnelle ?

Les critiques que notre expérience nous permet de formuler vis-à-vis de ce qu'il est difficile aujourd'hui d'appeler une gouvernance de la politique de formation professionnelle, concernent les difficultés auxquelles sont confrontés des demandeurs d'emploi et qui correspondent aux dysfonctionnements suivants :

- la difficulté du service public de l'emploi à prendre en considération la demande de formation du demandeur d'emploi et le lien qu'il fait entre cette formation et son projet professionnel ;
- la difficulté pour les demandeurs d'emploi dont le besoin de formation a été reconnu par le service public de l'emploi de trouver le financement de cette formation ou leur confrontation à des recommandations ou décisions contradictoires des diverses composantes du service public de l'emploi auxquelles ils ont affaire en matière de formation ;
- la non-visibilité pour les demandeurs d'emploi indemnisés des politiques menées par les différentes ASSEDIC en matière de financement de la formation.

En conséquence, notre recommandation serait de :

- unifier la gouvernance de la politique de formation professionnelle, avec un décideur unique, les Régions, et en simplifiant les circuits de décision des fonds ASSEDIC pour la formation, tellement complexes qu'ils sont sous utilisés ;
- pouvoir donc proposer aux demandeurs d'emploi ayant identifié leur besoin de formation un guichet unique pour les aider à monter leur formation et à en trouver le financement ;
- décentraliser les mises en place de formation au plus près du terrain, au niveau des zones d'emploi, à partir de diagnostics locaux (cf. Rhône-Alpes, Pays de la Loire...)
- proposer systématiquement un appui-conseil pour l'utilisation des dispositifs de formation ;
- évaluer régulièrement les formations offertes par les organismes de formation qu'ils soient publics ou privés, s'organiser pour recueillir les évaluations faites par les bénéficiaires eux-mêmes et en tenir compte ;
- parmi les organismes de formation, privilégier ceux dont les formations s'adressent indifféremment aux personnes en emploi et aux personnes sans emploi ;
- constituer un fonds spécial pour le financement des formations, correspondant à des changements d'orientation professionnelle et, en général, pour les formations longues.

Avez-vous connaissances d'expériences / de politiques d'insertion reconnues comme efficaces menées dans d'autres pays, qui seraient transposables en France ?

Pour la France, on peut se référer à l'action menée de 1989 à 1993 par Bertrand Schwartz, intitulée Nouvelles Qualifications. Cette action a été arrêtée en 1993 pour des raisons qui ne tiennent pas à la démarche, mais à des événements périphériques (organisation du Ministère de l'emploi, changement gouvernemental...), mais elle avait recueilli l'appui des organisations patronales, syndicales pour la majorité d'entre elles, des collectivités...

Un dossier sur cette démarche a été transmis fin 2007 à Monsieur Martin Hirsch, par Arnaud du Crest, via Catherine Cottenceau, alors chargée de mission RSA.

Sans les connaître nous-mêmes, il nous semblerait intéressant d'avoir des informations sur :

-l'expérience britannique de comptes formation, expérience décrite dans le cadre du « mutual learning programm » :

http://pdf.mutual-learning-employment.net/pdf/thematic%20reviews%202007/TRSF_sept%2007/country_paper_UK_TRS%20F_FR.pdf

-l'expérience danoise de Kofoed : <http://www.kofoedsskole.dk/internationaltsite/main/about>

Prolongement de la séance 2 : quels publics devraient selon vous être exclus des bénéficiaires des politiques d'insertion ?